Image not found or type unknown

Honoraires ou droit proportionnel

Par **pat092329**, le **08/09/2011** à **17:56**

Bonjour,
J'ai confié mon dossier de recouvrement à une étude d'huissiers , dossier concernant le recouvrement d'une somme gagnée en appel aux entiers dépens suite à une affaire perdue en première instance au prud'homme et cette somme se découpe de la manière suivante : indemnités pour licenciement abusif et article 700.

Le premier huissier à s'être occupé de mon dossier m'avait affirmé qu'il n'aurait pas de DP 10 à lui régler et au bout de quelques mois il y a eu une changement d'huissier et au bout de 10 mois de procédure et quelques mois avant la fin ? il m'annonce que je dois lui régler le DP 10 invoquant une erreur de sa secrétaire (nouvelle dans l étude !!!!).

Dois-je lui régler le DP 10 dans le cas de mon dossier ?

De plus sur la facture il n'apparaît nulle part DP10 mais Honoraires !!!!!!!

Merci d'avance pour aide et votre réponse
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés